

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.88.149

8 août 1988

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>INDE</u>
2. Organisme responsable: Institut indien de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Ciment hydraulique (NCCD - 25.23)
5. Intitulé: Document: BDC 2(4436) Méthode d'analyse du ciment hydraulique par spectromètre de fluorescence X
6. Teneur: Méthodes spectrométriques d'analyse chimique des différentes variétés de ciment et de clinker hydraulique
7. Objectif et justification: Contrôle de la qualité
8. Documents pertinents: a) Avis publié dans <u>Standards Monthly Additions</u> b) Une fois publié, l'avis paraîtra dans <u>Standards Monthly Additions</u> , <u>Gazette of India</u> et <u>Standards India</u> .
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Dans un an environ
10. Date limite pour la présentation des observations: 19 août 1988
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: